Mis en ligne le 6 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
Reçu en préfecture le 05/07/2022
Affiché le
ID : 015-241500230-20220630-DEL_2022_074-DE

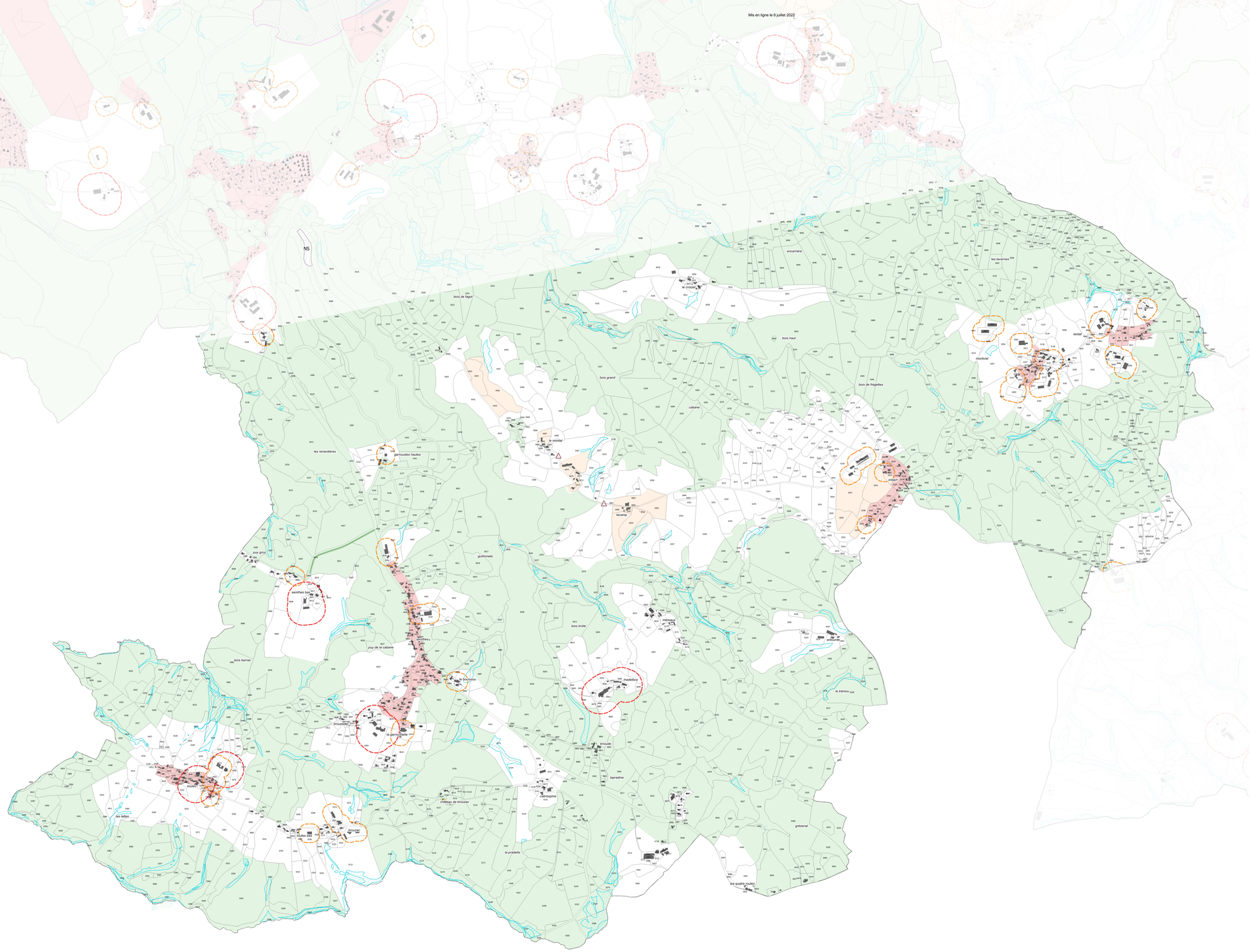

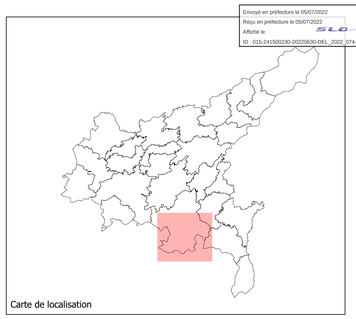

Zonage
- U
- 1AU
- 1AUE
- 1AUY
- 2AU
- N
- A
- AP
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (article L.151-13 du Code de l'Urbanisme)

Prescription surfacique
- Espace boisé classé (articles L.113-1 et L.113-2 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé (article L.151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Elément de paysage (parc arboré, boisement) à préserver pour des motifs écologiques (article L.151-23 du Code de l'urbanisme)
- Périmètre d'OAP
- Continuité écologique à protéger le long des cours d'eau (mosaïque de milieux) (article L151.23 du Code de l'Urbanisme)
- Micro réservoir de biodiversité (zone humide) à protéger
- Réservoir majeur de la TVB à préserver (article L151.23-2 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur à programme de logement mixité social en zone U et AU
- Servitude de projet au titre de l'article L.151-41 5° du Code de l'Urbanisme

Prescription ponctuelle
- Point de vue (article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Eléments de paysage (article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination (article L.151-11 du Code de l'Urbanisme)

Prescription linéaire
- Haies, alignement d'arbre (article L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Commercial (article L.151-16 du Code de l'Urbanisme)

Eléments informatifs
- Périmètre de 100m autour des bâtiments agricoles ICPE
- Périmètre de 50m autour des bâtiments agricoles RSD

Description	Nom ER	Bénéficiaire

0 1 2 km

CITADIA
[L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil - 2 Bis - Esplanade Boris VIAN MONTAUBAN | Tél : 05.63.92.12.41 | Fax : 05.63.92.25.57 | Site : citadia-conseil.com

CABA
Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Arpajon-sur-Cère SUD

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Règlement graphique
Plan de zonage règlementaire

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 30/06/2022 arrêtant le projet de Révision Allégée n°2 du PLUi-H de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Echelle : 1:8 500

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac
Mission: PLUi de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac
Sources: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil© le 31.05.2022